

CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU MERCREDI 03/02/2026
COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-six, le Mardi 03 Février à 18h00, le Conseil Syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au SMICTOM Rhône-Garrigues - 160 Chemin des Sableyes - VILLENEUVE LEZ AVIGNON, sous la présidence de François ZANIRATO

	Adressées aux	Date envoi courrier :			
CONVOICATIONS	délégués titulaires	27/01/2026			
INVITATIONS	délégués suppléants	27/01/2026			
INTERCOMMUNALITÉS	COMMUNES	DÉLÉGUÉS PRÉSENTS		DÉLÉGUÉS EXCUSÉS	
		TITULAIRES	SUPLÉANTS	TITULAIRES	SUPLÉANTS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PONT DU GARD	ARAMON	Pierre PRAT			Florian ANTONUCCI
	DOMAZAN	Louis DONNET Laurent SENOT			
	ESTÉZARGUES	David REBEYROL Martine LAGUERIE			
	THÉZIERS	Philippe DALLARA		Geneviève ARTERO	Joelle PATROUILLAULT
COMMUNAUTÉ AGGLOMÉRATION GRAND AVIGNON	LES ANGLES	Christian BERGES Laurent DAQUAI			
	PUJAUT	Jean FERRARA Claude JOUFFRET			
	ROCHEFORT DU GARD	Yohann BLONDEAU		Michel RENAUDIN	
	ROQUEMAURE	Marc COUZELAS			Sandrine COTTAZ
	SAZE	Philippe MASSIAS Jacqueline TOURANCHE			Olivier RIVIERE
	VILLENEUVE LEZ AVIGNON	François ZANIRATO	Emmanuel SUFFET		
QUORUM ATTEINT		14 délégués titulaires OU suppléants présents			

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

1.1. Approbation des comptes rendus

Il s'agit d'approuver le compte rendu du conseil syndical du 09 Décembre 2025 transmis par voie électronique le 12 Décembre 2025.

Après avoir entendu le Président, après en avoir délibéré,

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du conseil syndical du 09/12/2025.

2. FINANCES - 2025

2.1. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 pour le SMICTOM Rhône-Garrigues.

Vu le CFU 2025 du SMICTOM Rhône-Garrigues.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

2^{EME} ET 3^{EME} ETAPES : RESULTAT FINAL ET LE RESULTAT A AFFECTER

Deux résultats sont à distinguer :

- Le résultat de clôture qui reprend les réalisations de l'année 2025 avant les restes à réaliser,
- Le résultat final qui ajoute au résultat de clôture les restes à réaliser en dépenses et en recettes,

LIBELLÉ	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
Solde d'exécution 2025	773 026.86	791 123.48	1 564 150.34
+ résultat reporté 2024	673 142.69	1 648 891.62	2 322 034.31
= RESULTAT DE CLOTURE 2025	1 446 169.55	2 440 015.10	3 886 184.65
+ restes à réaliser		794 725.54	0,00
recettes	0,00	50 000.00	0,00
Moins dépenses	33 580.08	0,00	75 551.05
= RÉSULTAT FINAL	1 412 589.47	2 440 015.10	3 852 376.57

⇒ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

- Excédent reporté en section de fonctionnement (Recette chapitre 002) de 1 940 015.10 €

⇒ Affectation du résultat de la section d'investissement

- Excédent reporté en section d'investissement (Recette chapitre 001) de 1 446 169.55 €
- Excédent de fonctionnement capitalisés

(Recette chapitre 1068) de 500 000.00 €

Après avoir entendu le Président, après en avoir délibéré,

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve la constatation et l'affectation des résultats 2025 telles que présentées ci-dessus.

2.3. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2025

Le Président a présenté les restes à réaliser de l'exercice budgétaire 2025, ils se détaillent de la manière suivante :

LES RESTES A REALISER DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CORRESPONDENT A :

En dépenses : 794 725.54 €

- Imputation 611 :

- Collecte PAP 12/2025 292 264.55 €
- Collecte PAV 12/2025 16 997.58 €
- Transferts 12/2025 34 209.98 €
- Transport 12/2025 23 115.72 €
- Compostage 12/2025 46 499.10 €
- Tri JRM 12/2025 1 040.00 €
- Tri EMR 12/2025 51 617.75 €
- Incinération 12/2025 125 693.38 €
- Déchèterie 12/2025 186 307.40 €
- Maintenance Bacs 12/2025 16 980.08 €

En recettes : 50 000,00 €

- Imputation 70612 :

- Redevance Spéciale 4^{ème} trimestre 2025 50 000,00 €

Le SMICTOM Rhône-Garrigues est actionnaire de la SPL Tri Rhodanien pour un total de 7,57%. À ce titre la subvention d'investissement pour cette dernière se porte à hauteur de 2 536 031€ dont les appels à financement seront répartis entre 2025 et 2028.

À ce jour, le SMICTOM-Rhône Garrigues a déjà provisionné :

- 2025 :
 - o 1068 : Reprise des résultats de l'exercice antérieur 2024 : 1 000 000€
- 2026 :
 - o 1068 : Reprise des résultats de l'exercice antérieur 2025 : 500 000€

Il sera nécessaire d'emprunter pour un montant de 1 000 000€, voté lors de la présentation du budget 2026 au compte 1641.

Portant le total de l'autofinancement à 2 500 000€.

Le reliquat manquant sera provisionné lors des prochains exercices.

Après avoir entendu le Président, après en avoir délibéré,

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à consulter les organismes bancaires pour un emprunt d'un montant de 1 000 000 concernant la construction du centre de tri de la SPL Tri Rhodanien.

5 QUESTIONS DIVERSES



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "F. ZANIRATO", written over a horizontal line.

François ZANIRATO.